

PROFIL PROFESSIONNEL

Accompagnateur naturaliste

*ref: cod. ISTAT 2001 : 3.4.1.5. / ROME 43411
dernière révision: May 2006*

Définition

L'accompagnateur naturaliste accompagne les personnes ou des groupes dans des lieux intéressants du point de vue naturaliste, en illustrant les caractéristiques. Il accomplit les fonctions d'interprète du territoire et d'éducateur, afin de faciliter un rapport plus conscient et correct avec la nature. Il s'agit d'une profession touristique de type culturel (au contraire, le guide alpin est une profession de type sportif) et sa mission est de divulgation naturaliste et de l'environnement. Il conçoit des itinéraires naturalistes, organise la promotion et la réalisation d'initiatives liées à la pratique des excursions, conçoit des itinéraires didactiques, collabore avec les centres d'éducation de l'environnement du territoire et avec les institutions scolastiques et culturelles.

Activités principales

Détecter les exigences des clients, Effectuer des visites sur les lieux des excursions, repérer des informations, Définir et détailler l'itinéraire; Décrire avec précision les caractéristiques et les éléments intéressants, adapter l'itinéraire aux exigences des particuliers, répondre aux requêtes, organiser et gérer les pauses; faciliter l'esprit de groupe, solliciter la curiosité. Dessiner et gérer les interventions didactiques et en prédisposer la documentation, gérer la classe. Remplir le Cahier de bord avec réflexions, notes follow up du groupe ; prévoir son perfectionnement, expérimenter de nouveaux parcours.

Compétences

L'accompagnateur naturaliste doit savoir comment organiser et gérer des excursions et des événements didactiques ; accompagner le groupe, transmettre et adapter les informations ; doit savoir s'exprimer en une langue étrangère au minimum ; doit connaître le territoire, avoir des notions en géologie, botanique, zoologie, écologie, climatologie, doit avoir des notions de premier secours doit avoir une bonne mémoire, esprit d'initiative et responsabilité.

Conditions de travail

L'activité se déroule en plein air, dans la saison estivale sur des parcours qui n'exigent pas ni des grimpees, ni d'équipements alpin; dans des parcs et/ou en classe (itinéraires didactiques dans les écoles). Essentielle la capacité d'établir une bonne relation avec le groupe. En général, l'accompagnateur naturaliste exerce la profession libérale. Les tarifs sont fixés à niveau régional et peuvent varier entre 120 et 180 € par jour.

Qualifications requises

L'habilitation à la profession est obtenue grâce à la participation à un cours de qualification professionnelle et à un examen final. Pour l'admission au cours, parfois il est prévu un test d'aptitude. Une fois l'attestation d'aptitude professionnelle obtenue, elle doit être consignée à la Province pour recevoir le "patentino". Pour exercer la profession il faut être inscrit dans les listes auprès de l'Administration Provinciale. Tous les cinq ans, il faut suivre, obligatoirement des cours de perfectionnement.